

Contre indications absolues de la contraception oestroprogestative

- Grossesse
- Cancer du sein
- Allaitement < 6 semaines du postpartum (<20e j en France si pas de FDR)
- Age >35 ans et Tabagisme (> 15 cig/j)
- HTA (S > 160 mm Hg ou D > 100 mm Hg)
- Diabète avec néphropathie, rétinopathie, neuropathie, vasculopathie, ou > 20 ans d'évolution
- Phlébite (antécédent ou actuelle)
- Embolie pulmonaire (antécédent ou actuelle)
- Anomalies constitutionnelles ou acquises de la coagulation : Identification de mutations liées à la thrombophilie (Facteur V Leiden, facteur II ou déficit en protéine C ou S, antithrombine)
- Chirurgie avec immobilisation prolongée
- Cardiopathie ischémique (antécédent ou actuelle)
- Cardiopathie valvulaire avec complications
- AVC (antécédent ou actuel)
- Migraine avec symptômes neurologiques focaux ou Migraine+âge > 35ans
- Hépatite virale active
- Cirrhose hépatique sévère (décompensée)
- Tumeur du foie (maligne ou bénigne)

Source : Stratégies de choix des méthodes contraceptives chez la femme, Anaes – Afssaps – Inpes / Service des recommandations professionnelles de l'Anaes / Décembre 2004